

DJAMEL EDDINE HADJ ALI(\*)

## **L'exclusion des femmes du mariage en Algérie : quelles inventions en perspective ?**

### **1. CONSIDERATIONS INTRODUCTIVES.**

Cette recherche effectuée sur le mariage des femmes en Algérie(1) est basée sur les données recueillies dans le cadre d'une enquête nationale(2) que nous avons menée, au CREAD(3), en 1993. Elle est partie d'un constat important : le vieillissement de la population féminine mariée(4), lequel, pour nous, ne pouvait être traduit que par une exclusion de plus en plus grande des jeunes femmes du mariage. Nous pensions d'emblée que, face à cette exclusion, les femmes se trouvaient dans des positions différenciées compte tenu de leurs conditions économiques et socioculturelles différenciées.

Notre exploration nous a révélé que la littérature sociodémographique, dans laquelle est souvent intégrée la question du mariage en Algérie a été presque muette sur la question de l'exclusion du mariage, et quand des énoncés s'y rapportant figurent, ils sont presque tous de nature à épaissir le voile qui l'entoure.

Ce mutisme de la littérature, ainsi que quelques difficultés techniques liées aux données en notre possession, ont dans un premier temps, inhibé notre tentative d'aborder le mariage en Algérie sous l'angle de l'exclusion, et orienté notre travail dans une perspective frustrante : celle qui consiste à "défoncer des portes ouvertes".

Cette frustration nous a amené à nous interroger sur les connaissances produites sur le mariage en Algérie. C'est à la lumière d'une sociologie de ces connaissances qu'il nous est apparu que les idées qui ont cours sur le mariage en Algérie pouvaient être tout à fait relatives car en grande partie surdéterminées par des contextes socio-politique et intellectuel particuliers(5).

Dans ce sens l'analyse des principaux écrits socio-démographiques mais aussi sociologiques sur le mariage en Algérie a permis de dresser la configuration idéale suivante :

Le mariage est l'institution sociale que la tradition musulmane inscrit comme une obligation aussi bien pour l'homme que pour la femme. Dans la tradition le processus matrimonial est totalement maîtrisé par la famille qui lui préexiste. Le mariage précoce est recommandé par la tradition pour ce qu'il permet comme malléabilité de l'épouse dans sa belle-famille (Chaulet, 1988). La tradition recommande une domination

sans partage de l'homme sur la femme ; cette domination est obtenue grâce à un écart d'âge conséquent en faveur de l'homme et à un statut supérieur de l'homme dans tous les cas. La tradition matrimoniale a pour refuge le secteur de résidence rural qui serait indemne de contamination. La pauvreté et l'analphabétisme inclinent aussi au respect de la tradition matrimoniale.

L'intrusion de la modernité (industrialisation, salarisation, scolarisation, féminine en particulier... etc...) bat en brèche l'obligation du mariage, elle créerait la possibilité d'un célibat valorisé. En conséquence, même en l'absence de célibat l'échéance du mariage est reculée. Avec la modernité survient la perte de la domination de l'homme, du moins les statuts des époux se rapprochent. La modernité qui donne lieu à des mariages électifs qui sont à l'origine des nouvelles familles, conjugales celles-là, se diffuse en milieu urbain, son milieu naturel... etc...

Cette analyse faite, nous avons décidé d'avancer dans la direction que nous souhaitons. Et, outre que nous mettons en doute la totalité de la configuration idéale sur le mariage algérien et la capacité du paradigme évolutionniste, dans lequel s'insère cette configuration (passage du mariage algérien de la "tradition" à la "modernité"), à rendre compte de la réalité matrimoniale nationale, nous nous étions mis en état de tester nos hypothèses d'exclusion différentielle du mariage en concurrence avec les idées ("modernisation" "tradition" ou "régression") qui étaient au fondement du dit paradigme et qui étaient largement galvaudées.

Pour tester nos hypothèses nous avons dû quitter la terminologie, la thématique et les techniques que le paradigme impose :

- La terminologie dans la littérature sur le mariage n'a presque jamais quitté le registre commun ;
- La thématique : aux thèmes traditionnels qui sont essentiellement l'endogamie ou l'exogamie et le mariage maîtrisé ou électif, nous avons préféré dans un premier temps les thèmes, qui nous paraissaient offrir des "garanties d'objectivité", l'âge au 1<sup>er</sup> mariage et l'écart d'âge entre époux ;
- Les techniques : à celles qui sont à l'œuvre : la méthode Hajnal pour le calcul de l'âge au 1<sup>er</sup> mariage, les moyennes, ainsi que les croisements primaires ou simples, nous avons préféré des classes d'âges réels au 1<sup>er</sup> mariage, des classes d'écart d'âge entre époux en plus des moyennes, enfin une analyse multivariée de nos données.

Nous avons évoqué (paragraphe 3, supra) des difficultés techniques liées aux données en notre possession. Il faut préciser ici que ce travail est basé sur une observation transversale, d'une population de femmes, en âge de procréer, en union au moment de l'enquête et ayant fait la preuve de leur fertilité (c'est à dire qu'elles ont eu au moins un enfant). Ne sont donc pas prises en considération les veuves, les séparées et

les divorcées. Par ailleurs, s'agissant d'une observation transversale, il ne nous a pas échappé qu'elle concerne une population de survivantes. Dès le départ nous nous étions posé la question de la légitimité scientifique de notre démarche(6). Dans quelle mesure notre examen serait-il biaisé ? Notre travail est fondé sur l'idée que pour la population étudiée, les femmes mariées âgées entre 15 et 49 ans, la mortalité n'est pas très élevée, même si la mortalité maternelle touche vraisemblablement plus les catégories défavorisées. Il est aussi fondé sur l'hypothèse implicite que la mortalité, le veuvage et la divortialité, ne touchent pas préférentiellement, une classe d'âges au 1<sup>er</sup> mariage ou une classe d'écart d'âge entre époux particuliers.

Dans l'analyse que nous menons, l'approche du mariage est essentiellement sociologique c'est à dire qu'elle voudrait atteindre les aspects qualitatifs, même si elle utilise un support quantitatif. Il sera ainsi question largement des résultats de cette recherche sur le mariage et de la discussion qu'elle a pu nous inspirer.

## 2. LES RESULTATS DE NOTRE RECHERCHE.

Examinées de la façon que nous avons choisie, nos données sur l'âge au 1<sup>er</sup> mariage et l'écart d'âge entre époux donnent lieu à des résultats qui étaient insoupçonnés auparavant.

Ainsi, au lieu de l'idée, couramment admise, que l'âge au 1<sup>er</sup> mariage recule toujours, nous avons pu établir qu'un retour à des âges au mariage plus précoces est à l'oeuvre actuellement, bien que ces âges soient, de manière probablement définitive, décalés au-delà de 17 ans (voir tableaux 2 et 3 en annexe). Ce retour tendanciel à des âges précoces au 1<sup>er</sup> mariage est, paradoxalement, le fait des femmes résidant en secteur urbain, aisées et surtout de celles qui sont d'un niveau d'instruction secondaire à supérieur, tenues pour des "modernisatrices" (voir tableaux 4 et 5 en annexe).

Ainsi donc, si la "modernisation" du mariage est dans le retard de sa survenue, notre examen de l'âge au 1<sup>er</sup> mariage, a mis en doute les assertions de la vision évolutionniste.

En ce qui concerne l'écart d'âge entre époux, l'étude a permis d'observer aussi un retour aux écarts importants(7) que ce soit en termes de moyennes ou en classes d'écart d'âge : de 8,47 années en moyenne, en faveur de l'homme, pour les mariages conclus avant l'indépendance nationale (<= 1962), l'écart passe à 5,33 pour les mariages qui ont lieu entre 1977 et 1982, pour remonter ensuite autour de 7,08.

Croisé avec l'âge au mariage, l'écart d'âge entre époux est globalement en relation inverse avec l'âge, autrement dit, plus l'âge au mariage est retardé, plus les femmes ont tendance à se marier avec des époux dont l'âge est soit égal soit inférieur. L'étude montre que même si cette relation est toujours valable, - ce qui nous a fait dire qu'il s'agirait d'une «loi d'airain socio-démographique» - elle a eu tendance à s'atténuer.

L'examen de l'écart d'âge entre époux par secteur de résidence a montré que les femmes résidant en secteur rural ont, environ, une propension double au mariage avec un époux d'âge égal ou moins âgé. Notons ici qu'en termes de moyennes, ce résultat n'aurait pas été visible ; les poids de l'une et de l'autre population auraient biaisé l'examen. Si l'examen de l'écart d'âge par la condition socio-économique aboutit pour les défavorisées relativement aux aisées, presque au même résultat par rapport à leur propension au mariage avec un époux d'âge égal ou inférieur, il montre aussi que ces femmes défavorisées contractent aussi plus de mariages avec des époux nettement plus âgés qu'elles (dans notre catégorisation écart >10 ans). Enfin, réparties par niveau d'instruction les femmes ne semblent pas se distinguer par des propensions particulières au mariage avec un écart d'âge particulier.

Ces constats sur l'écart d'âge, testés à âge au mariage égal, alors qu'ils sont confirmés dans le cas du secteur de résidence, et amplifiés pour ce qui est de la condition socio-économique, donnent lieu à un résultat tout à fait surprenant dans le cas de l'instruction scolaire des femmes.

Nous arrivons, en effet, à un résultat extrêmement important quand nous examinons à âge au mariage égal, l'écart d'âge entre époux selon les niveaux d'instruction: les femmes du niveau secondaire à supérieur, feraient les mariages les plus "comme-il-faut" au plan de l'écart d'âge entre époux. Ce résultat s'observe alors que leur propension aux mariages "modernes" au plan de l'âge au mariage n'avait pas été formellement démentie, seul un retour au cours de la période récente à des âges au mariage plus jeunes avait permis d'avancer l'hypothèse qu'elles feraient à l'avenir des mariages comparativement plus précoces.

Les autres résultats de l'étude de l'écart d'âge entre époux vont tous dans ce même sens, c'est à dire qu'ils confirment largement la mise en doute des thèses évolutionnistes, thèses qui auraient conduit à une impasse.

Un autre résultat très important est apparu à la lecture de nos tableaux ; il s'agit du cas atypique des femmes du niveau d'instruction primaire à moyen. Elles devraient certainement subir moins d'exclusion que les analphabètes, mais leur plus haute propension à des mariages encore plus "anormaux" (avec des époux qui sont leurs cadets) que les analphabètes (ces dernières sont contraintes au pis-aller), incline à penser que ce niveau scolaire mérite une attention particulière **(8)**. Encore une fois, cette recherche a permis de montrer que la réalité sociale est beaucoup plus complexe qu'on ne pouvait l'imaginer.

### **3. DISCUSSION ET PERSPECTIVES.**

Les auteurs qui ont approché la question du mariage en Algérie ont, dans le meilleur des cas, critiqué l'évolutionnisme attaché aux démarches en cours (Chaulet, 1988). Pourtant, il ne nous semble pas que la recherche sur la question du mariage ait jusqu'à présent "construit les faits" dans le but de mettre en doute les présupposés de

l'évolutionnisme. Et c'est à ce niveau qu'intervient la nécessité de discuter les problématiques mises en oeuvre jusque là.

Ce qui semble être une impasse de la vision évolutionniste s'inscrirait dans la logique formelle sur laquelle elle est fondée. Et, de fait, c'est dans cette logique qu'une proposition ne peut être que juste ou fautive : soit A, soit Non A. L'apparition d'un doute ferait-il tomber les hypothèses de cette vision dans leur totalité ? En fait, ce doute quant à la capacité de la vision évolutionniste à rendre compte de la réalité du mariage nous mettrait devant une alternative : poursuivre une « recherche normale » (*au sens de Kuhn*(9)), ou sortir du paradigme "tradition"/"modernité".

Poursuivre une recherche normale, et dans ce cas, il faudrait procéder à un aménagement du paradigme "tradition" / "modernité". Par exemple, concernant le doute quant à l'engagement des femmes les plus instruites dans la "modernité", mettre en cause l'instruction qui a été reçue par les femmes et par conséquent l'école qui les en a dotées. Ne dit-on pas souvent dans les discours savants, et plus encore dans les journaux, que l'école algérienne, au lieu de préparer aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, continue à inculquer des valeurs obsolètes et fait ainsi "reculer les esprits" ? ... l'école algérienne serait même une "fausse école" (10). La même chose pourrait être dite des villes algériennes... de "fausses villes", puisqu'on y observe, chez les analphabètes et les femmes défavorisées une propension plus forte au mariage précoce ("traditionnel") que leurs homologues du secteur rural.

Faire de la recherche normale, nous aurait demandé d'admettre le présupposé fondamental qui est à la base de la vision évolutionniste. Ce dernier consiste en la croyance que le chemin fait par le mariage dans les sociétés européennes/occidentales pour atteindre son état présent, est le seul qui soit possible; il ne s'agirait, en fait, pour la société algérienne (ou toute autre société du "Sud") que d'accélérer le pas en direction du point d'arrivée que constitue l'état présent de ces sociétés(11). Tout ce qui pourrait paraître comme sortant de ce chemin normal est qualifié sinon, d'obstacle, du moins de régression.

Ce présupposé, donnons-lui un nom concis, il s'agit tout simplement de l'universalité postulée des formes de mariages actuellement en oeuvre en Europe(12), présupposé rarement avoué et qui, pour paraphraser Mannheim, rentre très souvent, de manière subreptice, par la porte de derrière(13).

L'alternative à cette recherche normale consiste à sortir du carcan dans lequel cette vision a enfermé jusqu'à présent la recherche sur le mariage. Ce qui obligerait de passer d'une logique formelle à une logique dialectique pour tenter une explication du mouvement social contradictoire et fonder des hypothèses quant aux évolutions possibles du mariage dans la société algérienne. C'est cette deuxième option que nous choisissons.

Dans cette perspective, notre recherche a tenté de mettre en évidence, à la place de ce cheminement de la "tradition" vers la "modernité" -ou

d'un éventuel retour en arrière - la différence de sens que le retard de l'âge au 1<sup>er</sup> mariage prend dans les différents contextes. Ainsi, ce retard est loin d'avoir le même sens, pour les femmes résidant en secteur rural et celles résidant en secteur urbain, pour les femmes défavorisées et les femmes aisées, pour les femmes analphabètes et celles ayant un niveau d'instruction secondaire à supérieur. Globalement notre recherche a montré que pour les premières le retard au mariage est un signe de risque d'exclusion, pour les secondes, le retard est tout à fait normal puisqu'il s'intégrerait désormais aux stratégies de maximisation des chances en vue d'une "bonne union".

La recherche sociologique est ainsi faite qu'elle participe à un processus de dévoilement/désenchantement. Mais, en la circonstance, le désenchantement n'est-il pas, tout simplement, un nouveau départ pour l'exploration de nouvelles pistes de recherche sur le mariage et la famille en Algérie ?

Le nouveau départ nous impose par conséquent d'opérer une rupture épistémologique avec les notions engagées par la problématique de la "modernisation" du mariage. Nous avons sciemment, tout au long de ce texte, mis entre guillemets les termes de "tradition", "moderne", "modernité", "modernisation" pour la simple raison que ces termes ne sont presque jamais sortis du registre commun.

C'est probablement parce que nous avons mis en tête de nos préoccupations la question du risque d'exclusion ou de l'exclusion pure et simple (14) des femmes du mariage, que notre démarche a permis des interrogations nouvelles. C'est pour cette raison que la question de l'exclusion occupera à l'avenir une place centrale dans la problématique que nous tenterons de mettre en oeuvre. Et, si notre question, en abordant le mariage, était de savoir quelles pouvaient être les implications de ces risques d'exclusion différentiels sur les paramètres du mariage (âge au 1<sup>er</sup> mariage, écart d'âge ...), désormais notre question sera de savoir quelles inventions mettraient en oeuvre celles qui risquent l'exclusion du mariage. Ainsi donc, notre problématique -à propos du mariage- sera celle de l'exclusion et de l'invention sociales. Chacun de ces deux termes mérite quelques mots d'explication.

Le premier terme de cette problématique, soit le risque d'exclusion ou l'exclusion pure et simple du mariage, indique un aspect qui semble maintenant suffisamment fondé pour être justiciable d'une étude approfondie. Dans ce sens, on ne pourra plus se suffire de formules très générales telles que: «...et l'âge au mariage d'augmenter [...] en attendant la hausse des proportions de célibataires définitif(ve)s», comme le montre «[...] l'expérience de l'Europe du 19<sup>ème</sup> siècle» (Kouaouci, 1992). Pour apprécier l'ampleur de cette exclusion et les différences de sens qu'elle prendrait dans différents contextes, nous devons affiner nos examens.

Et, en matière de sens, le risque d'exclusion qui est un risque de célibat, serait-il réellement un risque ? La situation de célibataire ne serait-elle pas souhaitée par certaines femmes ? Si Hayef, [1993], montre que les

femmes diplômées du supérieur et salariées, allongent leur célibat pour «... réunir les éléments d'une optimisation des gains.» et «...optimiser les chances de "rencontrer l'homme idéal"», elle ne montre pas du tout que la situation de célibataire est souhaitée par ses enquêtées. Et, si l'allongement du célibat de ces enquêtées est «... amputé de sa dimension individuelle, celle de la sexualité... ce qui permet de comprendre l'angoisse dont il est souvent chargé...», c'est parce que ces enquêtées cherchent la meilleure intégration sociale possible. Et c'est pour cette raison qu'elles ne peuvent être de grandes novatrices(15).

C'est ici le lieu de fonder le deuxième terme de notre problématique, soit celui de l'invention sociale. Si cet aspect repose, en bonne partie, sur notre analyse chiffrée, il ne se fonde pas moins aussi : - sur nos observations de la réalité du mariage ; - et ... sur une liberté d'imagination que nous nous sommes autorisée.

Notre analyse chiffrée inclinait à penser que les femmes du niveau d'instruction primaire à moyen réalisaient, de manière pionnière, les mariages les plus atypiques. C'est donc aux comportements matrimoniaux de ces femmes, et à l'origine de ceux-ci, que la recherche sociologique devrait s'intéresser. C'est au niveau de ces femmes que se trouverait l'aspect caché que la recherche se doit de dévoiler.

Dans ce but, il faut que le chercheur fasse l'effort de contextualiser le fait qu'il se propose d'examiner. Dire que la réalité matrimoniale nationale est, dans la quasi-totalité des cas, imprégnée de la vision musulmane n'a rien d'une découverte. Et pourtant, ce background culturel incontournable qu'est l'Islam n'a jamais bénéficié de l'attention qui aurait dû être la sienne.

A ce niveau, une digression, sur les fondements théoriques de la personnalité de base -ce palier de la réalité sociale-, s'avère indispensable. Les fondements culturels de la personnalité ne sont pas une vue de l'esprit; ils ont été suffisamment établis épistémologiquement par Dufrenne(16), à la suite des travaux classiques de Kardiner et de Linton. Et, si ces derniers ont élaboré leur théorie en relation principalement avec les travaux empiriques des ethnologues, Dufrenne a été plus loin, au plan épistémologique... et il a terminé son ouvrage par une réflexion sur l'opportunité de lancer des études empiriques sur des personnalités de base du Français, de l'Anglais, de l'Allemand ...etc... Or l'Europe paraissait une déjà avant que Dufrenne n'écrive son ouvrage(17). Pourtant, dit Dufrenne, un examen ferait apparaître des différences entre sociétés nationales, française, anglaise, allemande... etc ... fondées sur les normes culturelles différentes qui sont transmises, par divers moyens, l'éducation familiale, l'école... etc... Ainsi, et compte tenu de la théorie de Dufrenne, il nous semble que parler de la spécificité du mariage musulman serait loin d'être une hérésie sociologique.

Or, à l'examen, il se révèle que les travaux qui existent sur le mariage algérien, et compte tenu de la vision qui y est souvent investie, ont considéré, cette spécificité :

- dans le cas de la "modernisation", comme vouée irrémédiablement à la disparition;
- dans le cas du maintien de la "tradition", comme tendant à générer régression et anachronismes.

Ce faisant, il nous semble que ces auteurs s'interdisaient de voir la réalité matrimoniale nationale en face.

Pourtant, il suffirait d'observer en Algérie, que dans presque tous les milieux sociaux, le rituel matrimonial fait une place importante à la religion. Assister à la cérémonie d'un mariage, c'est d'abord assister à la "fatha", acte éminemment religieux considéré comme indispensable à la légitimation du mariage. Les "imams" qui prennent en charge les "fatha" communiquent(18), à chaque occasion, aux personnes qui assistent à une cérémonie de mariage (et qui sont prises pour témoins de l'union pour la circonstance), non seulement les préceptes et prescriptions de l'Islam, mais aussi les résultats de leurs observations sur l'évolution du mariage, et au besoin des conseils avisés. C'est ainsi qu'il nous a été donné d'entendre un "imam" dire : «Il est vrai que nous autres, avons une qualité : la "hachma" (de la pudeur), c'est bien, c'est même très bien. Cependant cette qualité nous empêche de dévoiler que nous avons des filles à marier, et c'est ainsi que des filles avancent dans l'âge sans connaître de mariage. Nous devons nous départir, quand il le faut de cette qualité. Il nous faut "n'dellou" (mettre sur le "souq") nos filles qui ne se marient pas. Si nous faisons la connaissance d'un homme démuné mais qui est un bon musulman, nous pouvons lui proposer une de nos filles restées sans mariage...». Tout incline à penser que les "imams" qui sont au contact des réalités(19), saisissent les occasions des "fatha" pour inviter leurs interlocuteurs à s'adapter aux rigueurs socio-démographiques actuelles.

C'est ici le lieu de faire jouer notre liberté d'imagination. Les mariages atypiques que nous avons rencontrés(20) ne seraient-ils pas suggérés voire encouragés, ne seraient-ils pas le signe d'une invention face à l'exclusion du mariage? Le fait que les femmes du niveau primaire à moyen - ces femmes qui ont fait beaucoup mais pas assez : beaucoup pour se trouver sous la menace de l'exclusion du mariage et pas assez d'instruction pour être promises à une bonne intégration sociale, à travers un bon mariage - qui ont subi l'exclusion scolaire et qui risquent de subir l'exclusion du mariage, soient celles qui recourent aux mariages atypiques pourrait suggérer que ces femmes soient les plus sensibles aux discours des "imams" qui invitent à l'invention de nouvelles manières de se marier. Ces femmes seraient même, compte tenu de leur niveau scolaire plus dynamiques, en ce sens qu'elles fréquenteraient plus les mosquées dans lesquelles elles chercheraient à comprendre leur situation d'exclues virtuelles. Toutes conditions qui feraient d'elles des acteurs et pas seulement des "actées" comme ce serait le cas des analphabètes, contraintes au pis-aller. Cependant, ce que nous désignons par invention dépasse largement le cadre de notre recherche et nous ne pouvons qu'essayer de l'imaginer pour le moment en nous posant la question de savoir si l'invention n'a pas en plus généré des

mariages à l'essai. Si l'ampleur de l'exclusion ou du risque d'exclusion du "nikah" est importante, l'invention de mariages atypiques (une simple "fatha" rend licite le "nikah" (21)) serait par conséquent importante. C'est ici le lieu de dire que l'Islam valorise la sexualité (Bouhdiba, 1982). C'est ainsi que le mariage est à la fois désigné par les termes de "zaouadj" et "nikah". Dans le texte sacré, ainsi que dans les discours des "imams", le terme de "nikah" (22) reviendrait plus souvent.

Notre recherche avait ses limites, que nous n'avons pas manqué d'indiquer. En effet, seules les femmes mariées au moment de l'enquête et ayant fait la preuve de leur fertilité pouvaient être prises. Nous ne connaissons donc pas avec précision l'ampleur du risque d'exclusion. Seule une grande étude sur la base de plusieurs types d'enquêtes (dont certaines seraient qualitatives) et dont la plus grande des enquêtes (avec un échantillon conséquent et adéquat) prendrait en compte l'ensemble des femmes qui ne sont pas célibataires pourrait nous fixer sur la réalité matrimoniale. Cette étude nous éclairerait davantage sur ces inventions à l'œuvre. Elle aurait pour but de répondre aux questions suivantes :

- Quelle est l'ampleur du risque d'exclusion du mariage pour les différentes catégories de population ? Dans quelles conditions le risque d'exclusion n'est-il pas ressenti comme risque ?
- Quel type de réaction entraîne ce risque d'exclusion pour chacune des différentes catégories de population ?

Il va sans dire que l'invention sociale a ses limites. Nous dirions qu'elle est *surdéterminée* par la question de la "liberté d'action et d'expression" prévalant dans la société. Une liberté réelle conduirait à un développement de l'invention sociale, et pas seulement au plan du mariage.

## Références bibliographiques

- AARDES**, 1970-1972. Enquête socio-démographique, Alger, AARDES, 8 vol.
- BENKHELIL R.**, 1990. *Femmes, population et développement*, Alger, FNUAP.
- BOUHDIBA A.**, 1982. *La sexualité en Islam*, Paris, PUF.
- BOZON M.**, 1990, «Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints : une domination consentie, I. «Types d'unions et attentes en matière d'écart d'âge», II. «Modes d'entrée dans la vie adulte et représentations du conjoint», In *Population*, I: 2, p.327-360, II : 3, p. 565-602.
- CHAULET C.**, 1988. «Stratégies familiales et rôle des femmes», In *Actes des Journées d'étude femme, famille et société*, Oran, 2-4 juin 1987, Oran, URASC, p. 105-109.

**CNP** (Comité National de Population), 1998, 2000, *Rapport annuel 1997, et projet de rapport 1999*, Alger, CNP.

**DIB-MAROUF C.**, 1984. *Fonctions de la dot dans la cité algérienne, le cas d'une ville moyenne : Tlemcen et son "hawz"*, Alger, OPU. **EASME** (Enquête Algérienne Sur la Santé de la Mère et de l'Enfant), [ 1994 ?], *Rapport principal*, Ministère de la santé et de la Population, ONS, Ligue des Etats arabes.

**FARGUES P.**, 1988. «*La baisse de la fécondité arabe*», In : *Population*, 6, p. 975-1004.

**FARGUES P.**, 1987. «*La démographie du mariage arabo-musulman : traditions et changement*», In : *Maghreb-Machrek*, 116, p. 59-73.

**HADJ ALI D.E.** 1998. *Le mariage en Algérie : d'une problématique de la «modernisation» à celle de l'exclusion et de l'invention*, thèse de magister, Université d'Alger, Institut de sociologie.

**HADJ ALI D.E. et LEBSARI O.**, 1993-1994. *Enquête nationale en vue de la communication en matière de planification familiale, 1- La diffusion des moyens de communication, 2- Les comportements de planification familiale*, Alger, CREAD, ronéotypé.

**HAYEF I.**, 1993. «*Le célibat des femmes en Algérie*», In : *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXX, 1991, p. 251-257.

**KELLERHALS J. & al.**, 1982. *Mariages au quotidien, Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Lausanne, Favre P.-M..

**KOUAOUCI A.**, 1992. *Familles, femmes et contraception, Contribution à une sociologie de la famille algérienne*, Alger, CeNEAP/FNUAP.

**MAHFOUDH D. et al.** 1992. *Femmes diplômées du Maghreb, pratiques novatrices*, Préfacé par F. De Singly, ronéotypé, (Recherche assistée par le FNUAP).

**SEGALEN M.**, 1987. *Sociologie de la famille*, Paris, Armand Collin.

## ANNEXES

A l'exception du tableau x, tous les autres résultent de l'exploitation de l'ENCPF.

**Tableau 1: Evolution de la structure par âge des femmes mariées entre l'AARDES et A l'ENCPF (%).**

Catégories d'âge	AARDES (1968)	ENCPF (1993)
<=29	41	31
30 - 34	24	24
35 - 44	35	45
Total	100	100

**Tableau 2 : Répartition des femmes selon l'âge au 1er mariage et la période de mariage.**

Période	Age au 1er mariage					Total	Age moyen
	N.D.	<=17	>17<=20	>20<=23	>23		
N.D.	100,0					0,2	
<=1962		88,7	11,3			6,1	15,4
>62<=67		56,4	32,7	08,9	2,0	11,6	17,4
>67<=72		42,0	39,9	13,8	4,3	15,8	18,5
>72<=77		29,6	39,1	21,8	9,5	20,6	19,4
>77<=82		19,7	38,8	21,9	23,6	20,4	21,1
>82<=87		11,6	38,1	29,3	21,1	16,9	21,2
> 1987		6,8	50,7	20,5	21,9	8,4	21,0
%	0,2	30,4	37,4	18,8	13,1	100,0	
Effectif	2	265	326	164	114	871	
Age moyen		15,8	19,0	21,8	26,7	19,6	

**Tableau 3 : Répartition des femmes selon l'écart d'âge entre époux selon les périodes de mariage (il s'agit ici des premières unions).**

Période	Ecart d'âge entre époux*					Total	Ecart moyen
	N.D.	<=0	> 0 <= 5	>5 <=10	>10		
N.D.				100,0		0,1	
<=1962		05,0	22,5	40,0	32,5	5,3	8,47
>62<=67		05,8	34,9	38,4	20,9	11,4	7,66
>67<=72	0,8	07,6	46,2	31,1	14,3	15,8	6,14
>72<=77		07,3	43,7	33,1	15,9	20,1	6,24
>77<=82		11,0	42,3	37,4	9,2	21,6	5,33
>82<=87	0,8	09,4	38,6	32,3	18,9	16,9	6,02
> 1987	1,5	09,1	31,8	37,9	19,7	8,4	7,08
%	0,4	08,4	39,7	35,1	16,5	100,0	
Effectif	3	63	299	264	124	753	
Ecart moyen		-2,0	3,29	7,56	15,3	6,34	

Il s'agit, en nombre d'années, de la différence : âge de l'époux - âge de l'épouse

**Tableau 4 : Age au 1er mariage des femmes selon la résidence par période de mariage.**

Secteur de résidence	Période de mariage	Age au 1er mariage				D.M. par secteur de résidence	D.M. Ensemble	
		ND	<=17	>17<=20	>20<=23			>23
U	N.D		100.0				0.5	
R	<=1972		55.4	32.4	10.1	02.2	34.3	
B	>72<=82		17.6	37.6	26.1	18.8	40.7	
AIN	>1982		10.1	40.4	29.3	20.2	24.4	
	N	2	116,0	147,0	86,0	54,0	405,0	405
Ensemble urbain	%	0.5	28.6	36.3	21.2	13.3	100.0	46.5
R	>=1972		55.6	32.0	09.2	03.3	32.8	
U	>72<=82		27.1	40.1	18.2	14.6	41.2	
RAL	>1982		09.9	43.8	24.0	22.3	26.0	
	N		149	179	78	60	466	466
Ensemble rural	%		32.0	38.4	16.7	12.6	100.0	53.5
	N	2	265	326	164	114	871	
Toutes femmes	%	0.2	30.4	37.4	18.8	13.1	100.0	

Tableau 5 : Age au 1er mariage des femmes selon le niveau d'instruction par période de mariage.

Niveau d'instruction	Période de mariage	Age au 1er mariage				D.M. par secteur de résidence	D.M. Ensemble	
		ND	<=17	>17<=20	>20<=23			>23
S	N.D		100.0				0.4	
A	<=72		60.3	27.9	08.7	03.2	44.3	
N	>72<=82		29.6	39.8	18.4	12.2	39.7	
S	>82		16.9	41.6	23.4	18.2	15.6	
	N	2	203	171	73	45	494	494
Ensemble sans	%	0.4	41.1	34.6	14.8	09.1	100.0	46.5
PRIMAIRE	<=72		42.3	44.2	11.5	01.9	18.6	
à	>72<=82		15.3	40.3	24.2	20.2	44.4	
MOYEN	>82		05.8	44.7	27.2	22.3	36.9	
	N		47	119	64	49	279	279
Ensemble prim. A moy.	%		16.8	42.7	22.9	17.6	100.0	53.5
SECONDAIRE	<=72		50.0	25.0	25.0		6.0	
à	>72<=82			26.9	42.3	30.8	38.8	
SUPERIEUR	>82		5.4	37.8	29.7	27,0	55.2	
	N		4	22	23	18	67	67
Ensemble sec. à supér.	%		06.0	32.8	34.3	26.9	100.0	
	N	2	254	312	160	112	840*	
Toutes femmes	%	0.2	30.2	37.2	19.1	13.3	100.0	

\*Cet effectif concerne seulement les femmes qui ont déclaré leur niveau d'instruction.

Tableau 6 : Ecart d'âge entre époux selon la résidence par catégorie d'âge au 1er mariage.

Secteur de résidence	Age au 1 <sup>er</sup> mariage	Ecart d'âge entre époux				D.M. par		
		ND	<=0	>0<=5	>5<=10	>10	secteur de résidence	D.M. Ensemble
U	N.D				100,0		0,3	
R	<=17	1.1		31.2	45.2	22.6	25.9	
B	>17<=20		3.7	35.1	42.5	18.7	37.3	
A	>20<=23	2.4	4.9	45.1	30.5	17.1	22.8	
IN	>23		22.4	59.2	8.2	10.2	13.6	
	N	3	20	142	129	65	359	359
Ensemble urbain	%	0.8	5.6	39.6	35.9	18.1	100,0	47.7
R	>=17		0.8	30.6	45.5	23.1	30.7	
U	>17<=20		3.8	40.9	40.3	15.1	40.4	
R	>20<=23		21.9	59.4	15.6	3.1	16.2	
AL	>23		44,0	34,0	12,0	10,0	12.7	
	N		43	157	135	59	394	394
Ensemble rural	%		10.9	39.8	34.3	15,0	100,0	52.3
	N	3	63	299	264	124	753	
Toutes femmes	%	0.4	8.4	39.7	35.1	16.5	100,0	

Tableau 7 : Ecart d'âge entre époux selon le niveau d'instruction par catégorie d'âge au 1<sup>er</sup> mariage.

Niveau d'instruction	Age au 1 <sup>er</sup> mariage	Ecart d'âge entre époux				D.M. par		
		ND	<=0	>0<=5	>5<=10	>10	niveau d'instruction	D.M. Ensemble
S	N.D				100.0			
A	<=17	0.6	0.6	31.9	42.3	24.5	39.5	
N	>17<=20		04.6	42.1	38.2	15.1	36.8	
S	>20<=23		18.6	59.3	11.9	10.2	14.3	
	>23		34.2	44.7	07.9	13.2	09.2	
	N	1	32	168	138	74	413	413
Ensemble sans	%	0.2	7.7	40.7	33.4	17.9	100.0	56.7
PRIMAIRE	<=17			26.8	53.7	19.5	16.3	
à	>17<=20		02.8	34.9	45.0	17.4	43.4	
MOYEN	>20<=23	1.7	06.7	45.0	35.0	11.7	23.9	
	>23		41.5	34.1	14.6	09.8	16.3	
	N	1	24	90	98	38	251	251
Ensemble prim. à moy.	%	0.4	9.6	35.9	39.0	15.1	100.0	35.5
SECONDAIRE	<=17				100,0		4.7	
à	>17<=20			20,0	55,0	25,0	31.3	
SUPERIEUR	>20<=23	4.3	8.7	43.5	30.4	13,0	35.9	
	>23		11.1	77.8	5.6	5.6	28.1	
	N	1	4	28	22	9	64	64
Ensemble sec. à supér.	%	1.6	6.3	43.8	34.4	14.1	100,0	8.8
	N	3	60	286	258	121	728*	
Toutes femmes	%	0.4	8.3	39.3	35.4	16.6	100,0	

Femmes en 1<sup>ère</sup> union qui ont déclaré leur niveau d'instruction et qui sont à leur première union

Tableau x : Augmentation de la part (%) des femmes célibataires âgées de 15 à 49 ans par groupe d'âges entre 1977 et 1998.

Groupes d'âges	Années			
	1977	1987	1992	1998
15-19	76.4	90.5	96.4	97.43
20-24	31,0	52.3	70.4	76.46
25-29	10.9	22.2	34.8	45.25
30-34	03.6	09.3	13.2	22.44
35-39	01.8	04.7	06.4	11.25
40-44	01.3	02.4	03.1	05.45
45-49	01.0	01.5	01.9	03.1
Ensemble	27.1	38.9	44.6	50.3

## Notes

---

**(\*)** Chargé de recherches, CREAD.

**(1)** Ce travail résume une thèse universitaire menée à l'Institut de Sociologie de l'Université d'Alger.

**(2)** Il s'agit de l'Enquête Nationale en vue de la Communication en matière de Planification Familiale (ENCPF). Elle n'avait pas pour but principal de saisir la réalité matrimoniale nationale; cependant, les données qui y ont été recueillies nous ont permis de mener cette recherche.

**(3)** Centre de Recherches en Economie Appliquée pour le Développement, Bouzaréah, Alger, Algérie.

**(4)** Vieillesse de la structure par âge des femmes révélée par la comparaison de la structure de l'ENCPF (1993) avec celle de l'AARDES (1968), issues d'enquêtes dont les échantillons ont été constitués de la même manière. Voir tableau 1 en annexe.

**(5)** Dans notre travail de sociologie des connaissances nous nous sommes aidé de l'ouvrage de Karl Mannheim *Idéologie et utopie*, Paris, Rivière, 1956.

**(6)** Même si par ailleurs nous avons consulté des travaux qui ont utilisé à peu près la même démarche, voir Bozon, 1990.

**(7)** Examinant la perturbation des règles qui régissaient la tradition matrimoniale arabomusulmane, Fargues énonce, en 1987, l'hypothèse que l'écart d'âge entre époux diminuerait.

**(8)** Haddab (M.), 1982. «Scolarisation et modernisation du monde rural algérien», In, Kennouche (T), Haddab (M.) et Khenniche (1.), 1982. *Les jeunes ruraux et l'école, mythes et réalités*, Alger, CREA, pp. 81-211, contient à cet égard des analyses, hypothèses et lignes de recherche très intéressantes.

**(9)** Kuhn (T.S), 1972, *La structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, ainsi que du même auteur 1990, *La tension essentielle. Tradition et changement dans les sciences*, Paris, Gallimard.

**(10)** ... qui, en quelque sorte, préparerait la femme à assumer ses rôles "traditionnels". Comparant les indices de fécondité des femmes tunisiennes (bas) et celles jordaniennes (élevés), Fargues (1986) émet l'idée que l'école en Jordanie « ... pourrait [y] avoir renforcé les rôles de mère et d'épouse».

Par ailleurs Hayef, [1993 ?], conclut son étude sur le célibat des algériennes, diplômées et actives, par : « Les enquêtées ont dans leur

grande majorité été éduquées et ont grandi dans un contexte où l'insertion sociale des femmes par le biais de l'école et du travail était, bien que timidement, soutenue ou plutôt tolérée par l'Etat. Mais le contrôle progressif du système éducatif par les courants conservateurs fait basculer l'échelle des valeurs ... » p. 257.

**(11)** Ce qui complique les choses, c'est le fait que certains penseurs européens surmédiatisés parlent, pour leur société, de post-modernité.

**(12)** Segalen, (1987) et Kellerhals et al, 1982, notent chacun à sa manière que les thèses américaines sur le mariage et la famille (Shorter notamment) ne peuvent être importées telles quelles des USA et appliquées aux réalités européennes.

**(13)** Voir Mannheim, ouvrage cité, p.94

**(14)** En fait une étude de l'exclusion du mariage, proprement dite, ne pourrait concerner que les femmes âgées de 49 ans révolus et qui ne se sont jamais mariées, soit la population féminine de ce qu'il est convenu d'appeler les célibataires définitives. Une recherche sur ces femmes pourrait donner lieu à des résultats très intéressants.

On trouve dans le rapport préliminaire de l'Enquête Nationale Algérienne sur la Fécondité (ENAF), 1987 l'idée que «...l'intensité du mariage ne baisse pas nécessairement (elle augmente même [...]). Cela signifie que la modification porte surtout sur le calendrier du mariage... » p. 23. Cette idée est abandonnée par Kouaouci 1992, dans son ouvrage, "familles, femmes et contraception", alors que ce dernier porte sur les mêmes données de l'ENAF

**(15)** ... du moins dans le domaine du mariage / célibat. Et, dire que l'étude (patronnée par De Singly et coordonnée par Mahfoudh ) dans laquelle s'insère le travail de Hayef était fondée sur l'hypothèse univoque de l'existence de pratiques novatrices chez les diplômées du supérieur, disposant d'un travail rémunéré !

**(16)** Dufrenne (M.), 1972, *La personnalité de base*, Paris, PUF (Bibliothèque de sociologie contemporaine). Il s'agit ici de la 4<sup>ème</sup> édition de cet ouvrage, la première remonte à 1953.

**(17)** Une lecture très minutieuse de "*De la division du travail social*" (1893) de Durkheim, laisse apparaître que l'Europe était déjà perçue, par cet auteur, comme une: «...si cette partie du droit international ... c'est que, par certains côtés, [les différentes nations de l'Europe] ... font toutes partie d'une même société» p.90 de la huitième édition des PUF, 1967.

**(18)** Ces intellectuels sont-ils traditionnels ou organiques, selon la terminologie de Gramsci ? C'est là une question importante à piocher, en somme une piste de recherche intéressante.

**(19)** Ils seraient beaucoup sollicités par les populations, y compris par celles qui ne sont pas pratiquantes.

**(20)** Récemment à la TV nationale, dans une émission comique, un poème populaire a été déclamé dans lequel il est dit : «nous autres pauvres hommes, devons nous marier à des femmes plus âgées, parce que si nous faisons davantage naufrage, elles sont en mesure de nous sauver».

**(21)** Dib-Marouf (C.), 1984, évoque (pp.75-76) des cas de mariages qui se sont noués grâce à une "fatha" et qui se sont dissous sans l'intervention de la justice.

**(22)** Au cours d'une des émissions du Vendredi, organisées par les affaires religieuses, destinées à répondre à des lettres de téléspectateurs, sur l'avis de la religion dans diverses questions, une femme qui n'arrivait pas à se marier, avait posé la question de savoir s'il lui était permis, religieusement, de faire paraître sur les journaux une annonce matrimoniale. La réponse était directe : «Toute femme a droit au "nikah" et si cette femme estime que par les journaux elle aura la possibilité de le réaliser, qu'elle le fasse et c'est tant mieux si elle arrive à son but».